YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/12/892

OBJET : **TRAITE D'EXPLOITATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT AVEC LA SOCIETE LES FILS DE Mme GERAUD :**
.Révision des droits de place et de la redevance.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 1992 autorisant le Maire à signer le traité d'exploitation des marchés publics avec la Société Les Fils de Mme GERAUD,

VU le traité d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement conclu avec la Société Les Fils de Mme GERAUD le 23 avril 1992, et notamment son article 23,

CONSIDERANT que l'application de la formule indiciaire prévue audit article entraîne une augmentation de 4,87 % des tarifs des droits de place et de la redevance,

La commission des Finances consultée,

A l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de 4 87 % des tarifs des droits de place et de la redevance suivant la nomenclature des tarifs et de la redevance ci-jointe, à compter du 1er janvier 2001,

DIT que les recettes seront imputées au budget de la commune, fonction 95, sous-fonction 98, article 757.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
28 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 12 2000 et de la publication le 29 12 2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE